



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **SIAMU - le nouveau coordinateur administratif est désigné :**

#### **M. Philippe de Wergifosse**

**Ce jeudi 1<sup>er</sup> février 2018, le Gouvernement bruxellois a procédé à la désignation de Monsieur Philippe de Wergifosse au poste de Coordinateur administratif de rang A5 au Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette décision se base sur l'avis d'une commission de sélection indépendante qui, après avoir effectué l'examen du degré d'adéquation des compétences, du degré d'aptitude relationnelle et du degré d'aptitude au management, s'est accordée à la majorité des voix sur la candidature de M. Philippe de Wergifosse. Il prendra ses fonctions à partir du 1er mars 2018.**

La commission de sélection indépendante a motivé le choix de Monsieur Philippe de Wergifosse pour le mandat de coordinateur administratif sur la base de son expérience, de ses formations et de ses propositions.

Ingénieur agronome de formation et titulaire d'une spécialisation de conseil en substances dangereuses, M. Philippe de Wergifosse a relevé des défis professionnels variés en tant que lieutenant (de 2005 à 2014) et Capitaine (à partir de 2014) au SIAMU.

Outre sa grande expérience et connaissance pointue du terrain et de la structure du SIAMU, il a eu l'opportunité de réaliser une analyse organisationnelle du SIAMU dans le cadre de ses études postuniversitaires. Son expérience du SIAMU et ses formations complémentaires en gestion lui ont permis d'avoir une vision claire du SIAMU et de dégager des pistes d'améliorations y compris en gestion du changement – atout mis en évidence par la commission de sélection.

Le nouveau Coordinateur administratif souhaite recentrer le SIAMU sur ses missions et valeurs de bases notamment celle de la sécurité. L'une de ses missions sera de faire en sorte que le SIAMU s'inscrive dans les principes de la bonne gouvernance.

En ce qui concerne la sélection pour les mandats opérationnels, étant donné le rapport des commissions de sélection, le Gouvernement n'a pas pu désigner de mandataires. En conséquence, les procédures de sélection pour le poste d'officier-chef de service et celui d'officier-commandant en second seront relancées le plus rapidement possible.

**Bien entendu, la réforme entrera en vigueur au 1er mars prochain et la continuité de service sera assurée.**